

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LEZ-FONTAINE**

MERCREDI 18 MARS 2015

Convocation :
12/03/2015

Date d'affichage :
19/03/2014

Présents : Christophe DECHERF, Sandrine CORRIER, Sébastien DEMANEZ, Jacques DERAIME, Philippe HANOT, Jérôme HONORE, Sylvain JOURDAIN, Gwladys LEBLANC, Véronique NICQ, Julien VIARD, Sandrine VINCENT

Secrétaire de séance : Gwladys LEBLANC

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 3 février 2015

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2. Tour de permanence des élections départementales (22 et 29 mars 2015)

Elections Départementales du 22 mars 2015

horaires de permanence		8h/10h	10h/12h	12h/14h	14h/16h	16h/18h
DECHERF	CHRISTOPHE	X				X
HANOT	PHILIPPE				X	X
DERAIME	JACQUES	X			X	
VINCENT	SANDRINE			X		
CORRIER	SANDRINE	X				
DEMANEZ	SEBASTIEN		X			
HONORE *	JEROME		X			
JOURDAIN	SYLVAIN				X	X
LEBLANC	GWLADYS			X		
NICQ	VERONIQUE		X	X		
VIARD	JULIEN			ABSENT		

* Monsieur Georges HONORE remplace Mr Jérôme HONORE
Port des plis à Fourmies par Jacques DERAIME et Sylvain JOURDAIN

Elections Départementales du 29 mars 2015

horaires de permanence		8h/10h	10h/12h	12h/14h	14h/16h	16h/18h
DECHERF	CHRISTOPHE					
HANOT	PHILIPPE					
DERAIME	JACQUES					
VINCENT	SANDRINE					
CORRIER	SANDRINE					
DEMANEZ	SEBASTIEN					
HONORE	JEROME					
JOURDAIN	SYLVAIN					
LEBLANC	GWLADYS					
NICQ	VERONIQUE					
VIARD	JULIEN					

Port des plis à Fourmies par Christophe DECHERF

3. Dossier Agenda d'Accessibilité Programmée à Lez-Fontaine

CONTEXTE

Pour rappel, il y a lieu de considérer :

- que la loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap,
- que la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) permet aux opérateurs qui n'ont pas encore effectué la mise en accessibilité de se mettre en conformité avec la loi,
- que l'agenda d'accessibilité programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (trois ans), mais que si l'importance des travaux le justifie, il est possible de demander au préfet un Ad'Ap d'une durée pouvant aller jusqu'à six ans.

CALENDRIER

Suite à la visite, le 10 mars 2015, de Madame VENDEVILLE, chargée d'études auprès du DEPARTEMENT du NORD, la finalisation de l'Ad'ap de Lez-Fontaine est engagée. Pour se mettre en conformité avec le décret du 5 novembre 2014, le programme pourrait être arrêté selon le calendrier suivant.

Année 2015 : signalétique, places de parking pour véhicules handicapés, porte salle des fêtes.

Période de septembre 2015 à août 2016 SALLE DES FETES

Septembre 2016 / août 2017 ECOLE

Septembre 2016 / août 2017 EGLISE

Courant 2017 Etude de faisabilité pour MAIRIE / maison CUNIN

Période 2018, 2019, 2020 Transformation maison CUNIN

LE DETAIL DES TRAVAUX

SALLE DES FETES

- **Signalétique :** panneau salle des fêtes
- **Accès :** Création parking pour place véhicule handicapé en façade maison CUNIN.
- **Porte principale :** Devis déposé. Prévoir également poignées béquilles et problème serrure. La question suivante a été posée : Un seuil de 20mm ne pose-t-il pas problème ? Cette question est soumise à Madame VENDEVILLE (courriel du 19/03/2015)
- **Scène :** Désormais non destinée au spectacle – Prévoir l'interdiction au public ; Simple usage technique pour les manipulateurs de sono,
- **Cuisine :** Prévoir espace interdit au public
- **Bar :** Ménager une transformation pour permettre à une personne handicapée d'être vue, de pouvoir commander, de signer un chèque (ce qui implique de modifier une partie du meuble Bar coté vestiaire abaissé d'environ 30 cm, plus pose de tablette amovible éventuelle)
- **Sanitaires :** Affaire suivie par J.DERAIME : Deux options
 - réfection de l'espace existant
 - construction de sanitaires handicapés (ce qui implique de dépôt d'un permis de construire). Devis en cours.

ECOLE

- **Signalétique :** Prévoir un panneau ludique en coopération avec Mme HIDDEN
- **Parking :** Installation d'une place véhicule handicapé en façade. Prévoir une signalétique au sol pour le bus avec plots ou barrière. (à intégrer dans la demande de subvention DETR salle des fêtes)
- **Accès façade école :** marches : deux petits plans inclinés métal amovibles. Trous et fentes entre les dalles : traitement par l'employé communal
- **Portes :** Pas de modifications à envisager (façade 0,90m) arrière (0,77m), mais pose de poignées béquilles
- **Intérieur :** Amélioration du cheminement par déplacement de meubles et/ou étagères (voir à optimiser l'espace et le mobilier)
- **Sanitaires :** Affaire suivie par J. DERAIME. Devis demandés pour réfection complète). Dossier subvention DETR à déposer avant le 31 MARS 2015

EGLISE

Une demande de dérogation sera présentée au Préfet, motivée par la préservation du patrimoine en raison du classement du bâtiment,

- Prévoir un cheminement stable entre l'entrée du cimetière et l'église
- Modifier l'éclairage intérieur (trop sombre)
- Traiter les abords immédiats de la chaire

MAIRIE

En 2015, prévoir un emplacement véhicule handicapé commun mairie/cimetière.

La mairie actuelle ne répond à aucune des prescriptions de la loi (accès aux bureaux, sanitaires, salle d'honneur).

Dans le souci de préserver son harmonie architecturale et d'éviter des travaux importants mais non satisfaisants (rampes d'accès, ouverture façade, etc...), la réflexion du conseil est sollicitée dans le but de profiter de l'acquisition de la maison CUNIN pour y aménager la mairie, et profiter d'une seconde période de trois ans afin de réaliser les travaux nécessaires

- **2017 :** Etude de faisabilité

- **2018 / 2020** : Travaux d'aménagements mairie, salle d'honneur, local associations...

LES FORMALITES

Attestation de conformité d'accessibilité pour le théâtre de verdure et les toilettes de la place à adresser en Préfecture avant le 31/03/2015. Fait le 10 mars 2015.

Dossiers de demande de subventions (DETR, FDST, Amendes de police) à établir d'urgence) pour les travaux sur sanitaires de la salle des fêtes et de l'école, la porte principale de la salle des fêtes, les places de stationnement handicapés devant l'école et la maison CUNIN.

Mise en forme et dépôt de la demande d'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée en préfecture avant le 27 septembre 2015.

DELIBERATION :

Suite à la lecture de ces différents projets, Monsieur le Maire demande l'avis des Membres du Conseil. **Après délibération, les projets sont tous adoptés à l'unanimité. Les Membres du Conseil donnent l'autorisation à Monsieur le Maire de mener à bien cet Ad'Ap, de demander les subventions DETR, FDST, Répartition du produit des amendes de police.**

4. Délibération sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (reversement 2016)

Point enlevé de l'ordre du jour. En attente de la délibération du Syndicat d'électricité.

5. Questions diverses

a) Cimetière.

Des procédures contraignantes devaient être engagées, avant que les sépultures abandonnées puissent être ré-attribuées.

A défaut d'actes d'entretien, un procès-verbal a été dressé par la mairie. Il fait actuellement l'objet d'un affichage à la porte de l'église et au panneau officiel d'affichage. La constatation officielle de l'état d'abandon sera effectuée le 24 AVRIL 2015.

Au terme d'un délai minimum d'un mois, le maire saisira le conseil municipal pour qu'il se prononce sur la reprise des concessions à l'état d'abandon.

Ensuite, un arrêté pris par le maire sera publié et notifié.

Un mois plus tard la reprise matérielle des concessions pourra être effectuée.

b) Commande désherbeurs thermiques et demande de subvention.

Le 5 mars 2010, la commune a signé une charte d'entretien des espaces publics dans le cadre de l'opération ORQUE (Opération de Reconquête de l'Eau) suivie par l'Agence de l'Eau. Cette charte prévoit notamment un plan de désherbage sans recours à des produits chimiques.

La commune souscrit à ce dispositif. Des désherbeurs thermiques peuvent dès lors être financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Montant du devis pour deux appareils : 517,39 €

Reste à charge pour la commune : 50% soit 258,70 €

La demande de financement a été envoyée le 10 mars 2015.

